

CONVOCATION DU 18 SEPTEMBRE 2008

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU SAMEDI 27 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mil huit, le vingt sept septembre à 10 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Dominique CHAUVEL, Maire.

Étaient présents : Jean-Claude BAZIRE, Pierre COSTE, Claude JACQUES, Benoît MOREAU, Isabelle SAINT SANS.

Absents Excusés:

Monsieur Georges CAVEDONI donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude BAZIRE
Madame Suzanne BOUST donne pouvoir à Madame Dominique CHAUVEL
Monsieur Jean Christophe GOYON donne pouvoir à Monsieur Benoît MOREAU
Monsieur Christophe SCHEPENS donne pouvoir à Madame Isabelle SAINT SANS
Monsieur Thierry LEGOIS donne pouvoir à Monsieur Pierre COSTE

Monsieur Benoît MOREAU a été élu secrétaire.

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

POINT RENTREE

Madame Le Maire précise que pour la rentrée scolaire 2008, on compte 118 élèves au sein du regroupement scolaire répartis comme suit :

- 56 élèves à Veules les Roses pour la maternelle et le CP
- 14 élèves à La Chapelle sur Dun pour le CE1
- 24 élèves à Sotteville sur Mer pour le CE2 / CM1
- 24 élèves à Blossenville sur Mer pour le CM1 / CM2

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Inspection Académique a décidé finalement de ne fermer aucune classe cette année.

Le regroupement scolaire voit l'arrivée de trois nouvelles institutrices :

- A Veules : Madame LEGER est remplacée par Madame KLINGEMANN. Madame BRULE est arrivée cette année.
- A Sotteville : Mademoiselle HUREL est remplacée par Madame MOTTE
- A la Chapelle : Madame MAINGOT, en congé de maternité, est remplacée par Madame MOREL.

La garderie matinale mise en place par les Lucioles rencontre un franc succès.
A noter qu'une aide scolaire est mise en place à la suite de la modification des horaires (semaine de quatre jours).

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal des demandes de l'institutrice :

- Le marquage au sol d'un jeu de marelle, qui sera effectué ;
- La mise à disposition de la salle de ping-pong. Le Conseil Municipal ne s'y oppose pas, cependant, il est nécessaire de se mettre en accord avec JM LOURETTE et P. LEVEE du COF. Ceci est une bonne initiative puisque cela peut apporter de nouvelles inscriptions au club de ping-pong ;
- La mise à disposition du tennis pour faire du roller. Le Conseil Municipal ne l'autorise pas puisque la mairie est en attente de devis pour la réfection de celui-ci pour le rendre praticable ;
- Un panneau d'affichage pour mettre sur la porte de l'école.

Monsieur BAZIRE propose de déplacer le panneau d'affichage devant la Bergerie pour le mettre à l'école, mais il est trop grand.

Madame Le Maire rappelle que le panneau de la Bergerie et la banderole sont à la disposition des associations. Un courrier sera fait aux associations pour leur rappeler.

Cette année, on compte trois nouveaux nés à Sotteville, ce qui est plutôt bon signe notamment pour l'école.

DEMANDE DE SUBVENTIONS

VITRAUX DE L'ÉGLISE.

Madame Le Maire souligne que la commune continue de procéder à la restauration des vitraux de l'église. Des devis ont été demandés. Le montant des travaux s'élève à la somme de 8 969.25 Euros TTC.

Ces travaux sont prévus pour l'année 2009. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention auprès du Département.

ROUTE DE BEAUMONT

Madame Le Maire souligne qu'il est nécessaire de procéder à la réfection de la rue de Beaumont. Un devis a été demandé. Le montant des travaux s'élève à la somme de 51 414.25 Euros TTC.

Ces travaux sont prévus pour l'année 2009. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention auprès du Département.

Madame Le Maire propose de faire une demande de devis à l'entreprise ETN à Yerville, pour la réfection de la rue de Beaumont, et que cette entreprise nous fasse parvenir ses références, à savoir les communes dans lesquelles elle a déjà travaillé.

REPARATION DES MARCHES

Madame Le Maire souligne qu'il est nécessaire de procéder à la réparation des marches pour l'accès à la mer. Un devis a été demandé. Le montant des travaux s'élève à la somme de 2 765.69 Euros.

Ces travaux sont prévus pour l'année 2008. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention auprès du Département et de demander une dérogation pour commencer les travaux rapidement.

La réparation des marches nécessite 105h - soit environ trois semaines de travail. Monsieur MOREAU précise qu'il faut dépiquer complètement les deux premiers paliers des marches et informe qu'il est libre actuellement et tout à fait disposé à se rendre sur place avec les adjoints et l'association.

DECISIONS MODIFICATIVES

BASSINS VERSANTS

Pour la participation aux Bassins Versants, 6 700 Euros ont été prévus au budget primitif de la commune alors que l'appel de cotisation s'élève à la somme de 6 783.82 Euros.

Lors du vote du budget, la participation n'était pas connue.

Madame Le Maire propose de prendre une décision modificative sur le budget primitif 2008 de la commune.

Fonctionnement

Dépenses

6554 Contributions Organismes Regroupements + 83.82 Euros
Participation au Syndicat des Bassins versants

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette modification.

SYNDICAT ELECTRIQUE

Pour la participation au Syndicat Electrique, 13 665.37 Euros ont été prévus au budget primitif de la commune alors que l'appel de cotisation s'élève à la somme de 13 797.63 Euros.

Lors du vote du budget, la participation n'était pas connue.

Madame Le Maire propose de prendre une décision modificative sur le budget primitif 2008 de la commune.

Fonctionnement

Dépenses

6554 Contributions Organismes Regroupements + 132.26 Euros
Participation au Syndicat Electrique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette modification.

AUTORISATION DE POURSUITE

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal d'annuler une ancienne créance d'un montant de 112.93 Euros pour le service de l'eau et de l'assainissement puisque la personne est décédée. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'abandonner cette créance.

Afin de pouvoir annuler cette créance, il est nécessaire de prendre une décision modificative sur le budget de l'eau et de l'assainissement.

EXPLOITATION

Dépenses

654 Pertes sur Créances Irrécouvrables + 120 Euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette modification.

DECISION MODIFICATIVE

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une décision modificative concernant les amortissements car la somme était prévue en fonctionnement mais pas en investissement

INVESTISSEMENT

Recettes

281562 Installation technique matériel outil industriel + 18 000 Euros

ELECTION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

Madame Le Maire donne lecture d'un mail de la Sous Préfecture concernant l'élection des membres du conseil municipal au sein du CCAS. En effet, la parité entre non élus et élus n'est pas respectée au sein de cette commission.

Ce mail indique que le Maire est président de droit et n'est pas soumis à la procédure de l'élection. Deux possibilités se présentent :

- nouvelle élection de membres du Conseil Municipal
- modification du nombre de membres : sept conseillers et sept extérieurs.

Le CCAS dispose de plus de volontaires que d'élus.

Madame Le Maire et le Conseil Municipal décident de ne pas procéder à une nouvelle élection de membre du Conseil et de réunir le CCAS très rapidement. Un courrier de sensibilisation sera adressé aux membres extérieurs pour les informer que deux d'entre eux doivent se retirer afin d'équilibrer le nombre des membres de la commission.

A la suite de cette démarche, les membres non élus seront nommés par arrêté.

PASSATION DE MARCHÉ

Madame Le Maire donne lecture d'un mail du percepteur de Luneray concernant la délibération à prendre pour la passation des marchés.

« Le Conseil Municipal donne délégation au maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 15 000 Euros, ainsi que toute décision

concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

EAU TAXE COMMUNALE

Madame Le Maire précise que la Générale des Eaux reverse à la Commune la taxe eau encaissée pour le compte de la Commune. Le montant s'élève à la somme de 1326.57 Euros. Le Conseil Municipal accepte ce montant à l'unanimité.

La Générale des Eaux nous fait part des impayés, ils ne sont pas très nombreux.

GARDIENNAGE EGLISE

Madame Le Maire précise que depuis que Monsieur LETERTRE Patrick est en arrêt maladie, une nouvelle organisation pour l'église est nécessaire.

L'église est ouverte le week-end par deux employés communaux en alternance : Messieurs BOULIER Patrice et LEMERCIER Jean Louis, ce qui pose parfois des soucis.

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal que Monsieur BOULIER Patrice, avec l'accord de ce dernier, soit le gardien de l'église de Sotteville sur Mer en échange d'une indemnité annuelle s'élevant à un montant de 464.49 Euros, soit 38.70 Euros par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

REGIE

A l'occasion du congé parental de Madame CARRE Agnès, il est nécessaire de la remplacer au niveau de la régie des recettes concernant les salles La Grange et La Bergerie.

Du 1^{er} août 2008 au 31 Janvier 2009, Madame CARRE Agnès, régisseur titulaire est remplacée par Mademoiselle GILLE Jézabel.

Vu le renouvellement du Conseil Municipal, Madame SAINT SANS Isabelle et Monsieur JACQUES Claude sont nommés régisseurs suppléants pour le remplacement de la titulaire pour la durée du mandat.

VENTE DU CLOS MASURE

Madame Le Maire donne lecture d'un courrier de la mairie de Blosseville concernant une délibération à prendre pour la vente du Clos Masure à la commune de Blosseville.

La commune de Blosseville demande au conseil d'approuver l'acquisition du clos mesure de Blosseville, ancien bien du SIVOM. Pour cela, les Conseillers Municipaux souhaitent avoir la base de l'estimation du domaine. Madame Le Maire suggère de demander au Maire de Blosseville de venir apporter plus de précisions sur ce dossier au début du prochain Conseil Municipal.

La décision est remise au prochain conseil pour que chaque conseiller puisse s'exprimer.

SUBVENTION BECQUEREL

Madame Le Maire donne lecture d'une lettre du Centre Becquerel concernant une demande de subvention. Celle-ci a été entérinée par une délibération de février 2008 mais n'a pu être versée faute de RIB. Il est prévu de relancer le Centre Becquerel pour l'obtention de celui-ci.

FONDATION DU PATRIMOINE

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande d'adhésion de la Fondation du Patrimoine de 50 Euros permettant ainsi de recevoir leurs bulletins d'informations. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette subvention. Elle sera imputée à l'article 65748.

INDEMNITES DU PERCEPTEUR

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, notamment en son article 97

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser à Monsieur Pierre GAMBLIN, Trésorier de Luneray, les indemnités de conseil et de budget, prévues par les textes ci-dessus référencés, au taux de 100%, à savoir 395.79 Euros.

Les crédits afférents à ces dépenses sont à imputer à l'article 6225 du Budget (chapitre 011).

DIVERS

REMBOURSEMENT COMITE DES FETES

A l'occasion de la Fête de Notre Dame du Mont Carmel, le verre de l'amitié a été avancé par le Comité des Fêtes pour une somme s'élevant à 282.97 Euros. Celui-ci étant toujours offert par la mairie, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créditer cette somme au Comité des Fêtes.

Faisant parti du Comité des Fêtes, Monsieur MOREAU Benoît n'a pas pris part au vote. Cette somme sera imputée à l'article 6232.

TRIAL

Madame Le Maire fait part de l'invitation du Moto Club de Sotteville sur Mer à l'occasion de l'organisation du septième trial, le 28 septembre 2008.

ELAGAGE BRANCHES

Madame Le Maire fait le point sur l'élagage des branches dans la commune. Dans différentes rues (chemin des Chênes, route de Veules, une partie de la rue Frimousse, chemin des Soupirs, RD 68, chemin de l'Aumône), on aperçoit que des branches gênent l'éclairage public. Des courriers ont été envoyés mais la situation est restée la même. Monsieur MOREAU précise que cela est peut être dû à fait que la déchetterie est loin de Sotteville.

Madame Le Maire précise qu'auparavant une benne était installée dans la commune pour la collecte des déchets verts. Cependant, suite à un courrier de la Sous Préfecture rappelant que la compétence des déchets verts a été transférée à la Communauté de Communes, la benne a du être enlevée.

Madame Le Maire souligne que Paul MENARD, Vice Président de la Communauté de Communes, fait une étude avec l'association DRAKKAR pour le ramassage des déchets verts.

FESTIVAL DU LIN ET DE L'AIGUILLE

Madame Le Maire fait le point sur le bilan du Festival du Lin et de l'Aiguille. Elle précise que celui-ci est satisfaisant avec 2 102 passeports et 1 521 billets vendus ainsi que l'animation sur 25 sites durant le week-end. Au final, c'est plus de 4 000 visiteurs sur le canton malgré une météo peu avenante et les manifestations de l'Armada à Rouen.

Une réunion est prévue le 21 Octobre 2008 à 19h à la salle La Grange avec les bénévoles pour leur présenter le bilan du festival.

C'est dommage que rien ne soit organisé dans l'église de Sotteville. Madame Le Maire précise que ceci peut changer puisque l'Evêque, lors de sa visite, a demandé à Monsieur le curé d'être plus souple à ce sujet.

L'an prochain, ce n'est plus un pays, mais une région, la Bretagne, qui sera invitée à l'occasion du festival.

LES EGLISES DE NOS VILLAGES SE RACONTENT

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Catherine SAUVAGE de l'association Alliance et Culture et Madame Michèle GROUT de l'Office de Tourisme de la Vallée du Dun recherchent une troisième commune (en plus de Flainville et du Bourg Dun) désireuse d'animer le village autour de son église en juin prochain.

Cette manifestation comprend la visite commentée de l'église, un pique nique et une randonnée pédestre pour découvrir le village et ses environs. Il est aussi possible de faire d'autres propositions.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette manifestation et nomme Monsieur Pierre COSTE comme référent de la commune. Il sera aidé par deux conseillers volontaires : Madame Isabelle SAINT SANS et Monsieur Benoît MOREAU.

ECHOS DES FALAISES

Madame Le Maire demande où en est l'avancée de la récupération des articles pour la parution du prochain « échos des falaises ». Monsieur MOREAU Benoît précise que Monsieur GOYON Jean Christophe n'a pas beaucoup avancé sur le sujet et demande s'il ne serait pas plus simple que les associations communiquent leurs articles directement. Madame Le Maire répond que c'était comme cela auparavant mais que cela ne fonctionnait absolument pas.

Elle propose que Monsieur GOYON vienne, s'il le souhaite, en mairie pour relancer les associations.

FORAGE ET MAIRIE

Suite à la question de Monsieur GOYON Jean Christophe au niveau des coûts du nouveau forage et de la nouvelle mairie, Madame Le Maire récapitule l'ensemble des dépenses réalisées et des subventions obtenues pour ces deux investissements.

Forage : HT 371 136,50 Euros
TVA 72 558,03 Euros

Subventions à hauteur de 80% soit 296 909,20 Euros
TVA récupérée 63 746,64 Euros

Coût supporté par la commune : 83 038,69 Euros

Nouvelle Mairie : HT 203 861,89 Euros
TVA 39 956,96 Euros

Subventions DGE (dotation globale d'équipement) - Etat - : 47 051 Euros
Subventions département : 88 823 Euros
TVA récupérée : environ 35 000 Euros

Coût supporté par la commune : 32 987 Euros

DEFIBRILLATEUR

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que le Département propose de doter les communes de moins de 3 500 habitants d'un défibrillateur, charge aux communes de trouver un local accessible et de l'entretenir.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette dotation et propose d'installer cet appareil dans les toilettes publiques de la Bergerie qui devraient être ouvertes au public en permanence.

Madame Le Maire propose que les Conseillers Municipaux et les présidents et/ou membres d'associations suivent une formation orchestrée par les pompiers pour savoir se servir du défibrillateur et passent une formation aux premiers secours (AFPS). Ceci est une proposition et n'est pas obligatoire. Les conseillers jugent l'idée intéressante.

EAU

La question du deuxième compteur à eau pour les entreprises agricoles sera traitée lors de la prochaine réunion de conseil afin de permettre une meilleure information à chacun.

POINT LOGEMENTS EDF

Madame Le Maire précise au Conseil Municipal qu'une table ronde réunissant les différents intervenants (département, vendeur, agences immobilière, bailleurs sociaux, commune) s'est tenue le 26 septembre 2008 en mairie.

Il a ainsi été souhaité que les bailleurs sociaux puissent acheter les maisons occupées par les non EDF afin de pérenniser leur location, puis d'acheter les logements vides afin de proposer un habitat locatif fort demandé à Sotteville puis enfin de permettre l'accession à la propriété des agents EDF souhaitant acquérir leur logement et maintenir les retraités EDF qui le souhaitent dans leur maison.

Une prochaine réunion est prévue le 22 octobre 2008.

La séance est levée à 12 h 35.